

076-200059111-20230321-DL2023-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 21 mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

15 mars 2023

Date de publication sur le site internet de la

ville,

29 mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice 29 Présents 24

Votants 29

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT,

M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Procurations:

M. Christian CAPRON à M. Didier BOQUET, M. Lionel DURAMÉ à M. André RIC, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Mme Hélène AUBRY, M. Luc HITTLER à M. Bastien CORITON, Mme Aurore LAINE à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-020

Garantie d'emprunts LOGEAL IMMOBILIERE 45 rue de l'Oiseau Bleu

Dans le cadre d'une opération d'acquisition amélioration de 2 logements collectifs (2 PLUS) à Saint Wandrille-Rançon - 45 rue de l'Oiseau Bleu, LOGEAL IMMOBILIERE sollicite la commune pour garantir à 100 % ses emprunts.

Pour l'opération dont le montant est estimé à 553 838 euros, il s'agirait de garantir 2 lignes de prêts :

- PRET CDX LOGEMENT pour un montant total de 377 150 euros.
- PRET CDC FONCIER pour un montant total de 109 288 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

D'approuver le principe d'une garantie des emprunts concernés à hauteur de 50 % tout en indiquant que pour devenir pleinement contraignant, l'engagement devra être réitéré par une délibération ultérieure du Conseil municipal au vu des éléments transmis par LOGEAL IMMOBILIERE (plans de financement actualisés et contrats de prêts) et que des contreparties notamment en terme de réservation (10% des logements) pourront être demandées par la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

conforme,

Le Maire,

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance, Didier BOQUET